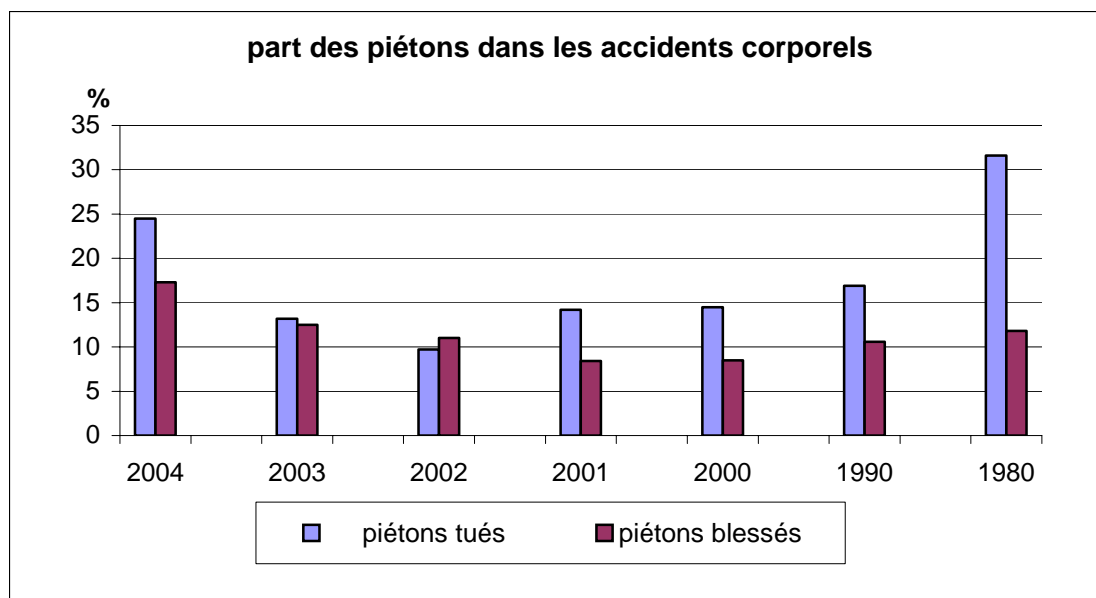


Message de Monsieur le Ministre des Transports Lucien LUX

Parmi tous les usagers de la route, les plus vulnérables sont les piétons. Ils ne sont ni protégés par un habitacle comme les automobilistes, ni par un casque comme les motocyclistes. Ils peuvent néanmoins faire valoir leur responsabilité en tant qu'usagers de la route et attendre le même respect de la part des usagers motorisés.



Le graphique montre que la situation des piétons tués s'est améliorée depuis 1980. Or, on peut également constater qu'à partir de l'année 2002, la part des piétons victimes d'un accident a progressivement augmenté et ceci malgré de nombreux efforts réalisés au niveau de l'infrastructure routière afin de réduire la vitesse à l'intérieur des agglomérations. En 2004, les piétons ont payé un lourd tribut avec 11 victimes tuées et 178 blessés. Dans la majorité des cas, le piéton n'a pas été responsable de l'accident dont il a été la victime.

Un autre phénomène inquiétant qui ressort de l'analyse des accidents mortels concerne l'âge des victimes tuées. Trois quarts des piétons tués sur les routes luxembourgeoises en 2004 étaient âgées de plus de 70 ans, la moyenne d'âge étant de 62,5 ans. On ne peut pas nier que la vue, l'ouïe ainsi

que les réflexes s'amenuisent avec l'âge et il est évident qu'une attention particulière devrait être portée à l'attention des personnes âgées en tant qu'usagers de la route.

Mais les piétons sont aussi appelés à assumer leur part de responsabilité. Le trafic quotidien de nos jours est devenu assez trépidant. Les conducteurs stressés par leur journée de travail, les conductrices distraites par des enfants bruyants et les jeunes conducteurs concentrés sur la musique diffusée par le radio-CD, par exemple, sont des éléments potentiels de danger pour les piétons disposés à traverser la rue, même sur un passage protégé pour piétons.

Ce sont les raisons qui ont incitées le Ministère des Transports à lancer la campagne de sensibilisation

Passt duebel op !!!!

La campagne comporte les éléments suivants:

- un affichage le long des axes routiers principaux et des autoroutes;
- une série de 5 spots diffusés à la radio;
- une série de 3 spots télévisés dont un sera également diffusé dans les salles de cinéma;
- un dépliant reprenant les consignes élémentaires relatives à la sécurité des piétons s'adressant à tous les usagers de la route.

La Police Grand-Ducale renforcera, dans le cadre de cette campagne, leurs contrôles quant au respect de la réglementation à l'égard des piétons.

Les autres partenaires qui se sont joints à cette campagne, l'Association des Victimes de la Route (AVR), l'Automobile Club du Grand-Duché de Luxembourg (ACL), le Centre de Formation pour conducteurs, la Sécurité Routière a.s.b.l., veilleront à ce que le message mais également le dépliant soient transmis au grand public.

Je voudrais remercier tous ceux qui, à un titre ou un autre, ont contribué à la mise au point de la campagne ou sont responsables de son exécution sans oublier la presse parlée, écrite et audiovisuelle.

Luxembourg, le 12 octobre 2005